Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 035-213502057-20260605-2026_44-DE

Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Noyal Sous Bazouges

Noyal-sous-Bazouges
Mairie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Date de la convocation
01/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 06/06/2026

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Noyal Sous Bazouges dûment convoqué par M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine, en vue d'élire les délégués aux élections sénatoriales, s'est réuni en session publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MALLET Bertrand, Maire.

Présents : M. MALLET Bertrand, Maire,
Mmes : BOBON Christelle, BOUGERE Cindy, MAGAUD PERNOT Roxanne
MM : EON Jean-Yves, MARIAU Noël, PRESSET Jean-Baptiste, THÉBAULT Fabrice

Excusés et représentés :
SAVINEL Fanny donne pouvoir à MAGAUD PERNOT Roxanne
MAILLARD Jean-Charles donne pouvoir à MALLET Bertrand

Absente : BAZILLE Sandra,

Secrétaire de séance : BOUGERE Cindy

2026/44 – Sénatoriales : élection des délégués et suppléants (- 1000 habitants)

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

MM / MMES EON Jean-Yves, BOBON Christelle, MARIAU Noël et THEBAULT Fabrice

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

M. MALLET Bertrand est candidat à l'élection du délégué.

Monsieur le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus un (1) délégué et trois (3) suppléants.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 6

Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 035-213502057-20260605-2026_44-DE

c) Élection du délégué

A obtenu :

- M. MALLET Bertrand : 9 voix

M. **MALLET Bertrand** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

NB : *la même démarche est conduite pour l'élection des suppléants.*

M. EON Jean-Yves, Mme BOBON Christelle et M. THEBAULT Fabrice sont candidats à l'élection des suppléants.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

- Mme BOBON Christelle : 10 voix
- M. EON Jean-Yves : 8 voix
- M. THEBAULT Fabrice : 7 voix

Mme **BOBON Christelle** ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. **EON Jean-Yves** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. **THEBAULT Fabrice** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Secrétaire de séance :
Cindy BOUGERE

Pour copie conforme :
Le Maire, Bertrand MALLET